

Non à une histoire travestie

Par Joël Pham

www.travailleurs-indochinois.org

Que n'a-t-on pas entendu depuis quelques années quand il était question de la « présentation générale » de l'histoire des travailleurs indochinois de la seconde guerre mondiale.

« Histoire cachée », « histoire dissimulée », « histoire enfouie », « histoire méconnue », « histoire occultée », etc ... toutes ces formulations incluant, circonstance aggravante dans l'esprit de leurs auteurs, ce sous-entendu définitif ... par la France.

Ces derniers jours, on pouvait entendre sur l'antenne de France Bleu Lorraine du 16 janvier 2017, le présentateur de l'émission « L'invité de France Bleu Matin 8h10 » avertir les auditeurs que l'invité en question, le journaliste Pierre Daum, allait dévoiler un « tabou » de l'histoire lorraine. Pas moins !

S'ensuivait un premier échange révélateur.

Question :

« *Pierre Daum, on peut dire que, avec ce documentaire, il y a la révélation d'un secret d'État, d'un scandale d'État même, qui touche la région lorraine ?*

Réponse :

« *En effet, on est là dans cette Histoire que la société française n'a jamais voulu regarder en face. L'État français est allé arracher des hommes* ».

L'invité acquiesce par « en effet » puis prend à parti « la société française » en parlant d'autre chose, mais surtout il ne contredit pas l'intervieweur. Plus loin dans sa réponse il précise encore par « ... *tout ça, ça fait partie, comme vous le dites, de ces secrets du passé colonial de la France ...* »

Une fois de plus la « vérité médiatique » est en marche, l'histoire des travailleurs indochinois serait donc bien un secret d'État, un secret que bien sûr ce dernier chercherait à dissimuler.

Qu'en est-il vraiment ?

Depuis quand ce discours est-il tenu ?

Quelles en sont les conséquences ?

Qu'en est-il vraiment ?

Tout d'abord il convient de préciser, dictionnaire à l'appui, la signification des termes employés.

- une histoire cachée serait une histoire soustraite à la connaissance, dissimulée, non révélée.

- une histoire occultée serait une histoire dérobée à la vue, dissimulée, passée (intentionnellement) sous silence

- une histoire dissimulée serait une histoire cachée volontairement

- une histoire enfouie serait une histoire tenue profondément cachée ou secrète.

Il y a dans tous ces termes l'idée d'un refus de laisser voir et d'une volonté intentionnelle de l'État selon Pierre Daum.

Des preuves de cela, il n'en présente aucune ! Nulle part.

Il ferait pourtant œuvre d'honnêteté en le faisant car en l'absence de celles-ci il faut considérer qu'une telle volonté de la part de l'État n'est absolument pas avérée ni documentée.

A l'inverse, il est patent qu'aucune des personnes ayant travaillé sur cette histoire, au moins depuis le mémoire de Liêm Khê Tran Nu (Luguern), c'est-à-dire depuis trente ans, n'a rencontré d'obstacle dans l'accès aux sources publiques qui ne soit de droit commun, ainsi par exemple des procédures habituelles d'incommunicabilité courantes qui ne peuvent être assimilées à du « secret-défense ».

Je l'ai moi-même vérifié, qui travaille sur le sujet depuis le début des années deux mille. C'est aussi le cas de celui qui crie « au loup »

et qui, n'étant pas à une contradiction près, se met en scène dans un documentaire récent avec un archiviste. Ce dernier nous révèle qu'il a pris lui-même l'initiative d'explorer un fonds jusqu'alors non trié et en aurait averti le chercheur. On fait mieux comme volonté de dissimuler !

D'autant plus qu'il m'avait été écrit par ce même Service d'archives en 2003 que des cartons contenant des documents sur les travailleurs indochinois se trouvaient dans leur dépôt, non encore triés et classés. Cette information m'avait été donnée sans que je n'aie à insister, j'avais simplement demandé de quelles archives le Service disposait. Faudrait-il que les personnels en charge de couvrir ce secret soit particulièrement incompétents pour le dévoiler eux-mêmes. D'ailleurs, pourquoi même conserver des documents et ne pas les détruire pour être certain d'effacer toutes traces.

Tout cela n'est pas sérieux.

Le seul obstacle réel qui peut être convoqué, c'est celui de l'indisponibilité de certains fonds causée par le manque de moyens face à la tâche énorme à accomplir. Celui-ci oblige, cela m'a été dit par la Conservatrice en Chef des archives de l'Outre-mer Madame Cornède en 2011, à déterminer des priorités en fonction d'événements particuliers et à faire des arbitrages qui ne peuvent satisfaire tous les souhaits.

- une histoire oubliée ? Oublier c'est ne plus se rappeler ce que l'on a su, ne pas s'en souvenir ou encore l'avoir laissé de côté. Bien que plus neutre, cette qualification n'en est pas moins fautive. Car enfin, oubliée par qui ? Ni les acteurs, ni les témoins, qui l'ont encore en mémoire, ni les archives officielles, qui en conservent les traces, ne l'ont oubliée. Les uns et les autres ont été et sont toujours largement mis à contribution par celles et ceux qui travaillent sur la question.

- une histoire méconnue c'est-à-dire qui aurait été délibérément ignorée et par conséquent non mise en avant.

Ceux qui emploient ce qualificatif veulent-ils dire que personne ne s'est préoccupé

suffisamment d'étudier le sujet ? C'est à l'évidence inexact même si le retentissement de ces travaux n'occupe pas l'espace souhaité par eux, espace plus grand qui à leurs yeux démontrerait qu'elle n'est pas oubliée.

Cette histoire, elle est simplement « peu connue » par le grand public.

Sans insulter personne, parlant de la période précédant le milieu des années quatre-vingt dix, on pouvait la considérer comme « non connue ». Mais depuis ce moment, et jusqu'à l'heure actuelle, nombre d'initiatives, d'écrits et de réalisations, dont les germes avaient vu le jour lors de la décennie précédente, ont modifié les choses.

Sauf à penser que le travail réalisé par ces pionniers, puis par celui qui tient les propos déconnectés de la réalité dont nous avons parlé plus haut, n'aurait eu aucun effet, il me semble que l'on doit dire actuellement que cette histoire n'est donc que « peu connue » et sans doute encore insuffisamment cernée.

A ce jour, toute personne curieuse et désireuse d'en apprendre plus dispose des moyens pour le faire, nous sommes loin du secret et des cachoteries. Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre par exemple sur Internet pour voir ce qu'il en est vraiment.

Depuis quand ce discours est-il tenu ?

De façon très claire depuis la sortie du livre de Pierre Daum en 2009, car dans les années précédentes c'est la sobriété et la réalité qui l'emportent.

Quelques anciens travailleurs indochinois ont laissé des traces écrites de leur expérience au sein de la M.O.I. Ils sont au nombre de quatre. Seuls les préfaciers de Le Huu Tho pour « Itinéraire d'un petit mandarin » en 1996 et de Nguyen Van Lien qui a publié en 2004 « Les travailleurs requis » s'expriment sur la manière de qualifier l'histoire. Pour le premier il est question d'une histoire « ignorée de l'opinion publique » et pour le second d'une histoire « méconnue », seule mention susceptible d'être interprétée comme la dénonciation d'une volonté de mise à l'écart de l'histoire des ONS.

Du côté des travaux universitaires, Pierre Angeli est le premier à publier une thèse sur le sujet en 1946. L'histoire n'est alors pas encore terminée, elle est en cours d'écriture.

Naturellement il n'est pas concerné par la question. On notera cependant qu'il apparaît clairement à la lecture de sa thèse qu'il a largement bénéficié de l'aide de la Direction des Travailleurs Indochinois et qu'il n'a pas le moins du monde été interdit d'accès aux archives.

Liêm Khê Tran Nu (Luguern) produit en 1988 le premier travail complet sur l'histoire des travailleurs indochinois. Il s'agit d'un mémoire de Maîtrise en histoire intitulé « Les travailleurs indochinois en France de 1939 à 1952 ». Pour se faire elle a bien entendu pu accéder à de nombreuses sources archivistiques. On ne trouve aucune mention tendant à dire que cette histoire fasse l'objet d'une volonté étatique d'étouffer la recherche. Aucun des termes utilisés depuis quelques années pour qualifier cette histoire ne figurent dans son texte.

Par contre dès la parution du livre « Immigrés de force », les termes cités dans notre introduction deviennent des lieux communs pour décrire l'histoire des travailleurs indochinois. Il faut dire que sur la quatrième de couverture il est question d'une « page enfouie » de l'histoire coloniale française. Quant au préfacier il parle d'une « page d'histoire largement occultée ». Il n'en fallait pas tant pour que la presse en fasse ses choux gras. Pour s'en convaincre il suffit de lire les articles parus à l'époque de cette parution et plus encore lors de la cérémonie d'hommage à ces travailleurs qui s'est déroulée en décembre de la même année.

Lors de ses interviews comme lors de ses conférences Pierre Daum a largement utilisé lui-même ces formules pendant des années et nous avons vu que l'expression « secret d'État » ne lui fait pas peur.

Entre celui qui surfe habilement sur le « poids de mots falsificateurs » et ceux qui répercutent sans vérification, qui « copient-collent » les uns sur les autres il ne manque pas d'agents de la désinformation ni de béats prêts à gober ces inepties.

Quelles conséquences ?

S'il ne s'agissait que de simples éléments de racolage ce serait déjà condamnable,

S'il ne s'agissait que d'une tendance, pas si surprenante, au conspirationnisme ce serait affligeant,

Ce qui est le plus dramatique pour la perception de l'histoire de mon père et de ses compatriotes c'est qu'en commençant la présentation de leur histoire, du récit de leur vie passée au sein de la M.O.I. de cette manière abusive, cela ouvre la porte à des élucubrations ultérieures, qui d'ailleurs ne manqueront pas, j'aurai l'occasion d'y revenir.

L'irrespect envers les descendants constitué par cette présentation volontairement dramatisée est un abus de confiance. Les descendants de travailleurs indochinois, ils sont en demande de vérité historique, ils ne demandent pas une fiction. Le respect de la mémoire des O.N.S. mérite mieux que ce travestissement.

La France selon moi n'a jamais envisagé de cacher quoi que ce soit car tout ce qui a eu lieu à cette époque était parfaitement assumé et de pratique banale à défaut d'être conforme à nos standards actuels.

A la lumière de ce qui vient d'être exposé, cette manière de restituer l'histoire, c'est cela qui est de l'ordre du scandale. Non, il n'est pas admissible ni honnête de dire que la France aurait voulu et mis en place des moyens pour cacher cette histoire.

Je traiterai dans un prochain article du « silence des pères », argument qui est avancé quelquefois par les mêmes comme autre explication à l'oubli de cette histoire. Remarquons d'ores et déjà qu'en l'espèce la mauvaise connaissance ne serait donc pas celle du grand public mais celle des familles.